

Rhin-Rhône

## Protocole de sécurité

En application du c du travail Intègre les risques hors interférence de l'entreprise extérieure ENR\_Q\_QHSE\_050

Version 6 du 04/12/2019

Page 1/2

- En cas de non-respect de ces règles, l'accès au site pourra être refusé

Entreprise d'accueil (utilisatrice)  Raison sociale : ARVALIA  Adresse : 164 impasse des Gravières 74970 MARIGNIER  Tél : 04 50 34 61 24 Fax : 04 50 89 20 39
Adresse:164 impasse des Gravières 74970 MARIGNIER  Tél: 04 50 34 61 24 Fax:04 50 89 20 39
Tél: 04 50 34 61 24 Fax:04 50 89 20 39
Fax:04 50 89 20 39
Centification des opérations - Nature des matières (à renseigner par l'entreprise extérieure)   Opération:
Identification des opérations - Nature des matières (à renseigner par l'entreprise extérieure)   Opération :
Opération :       Déchargement       Réalisée par l'entreprise de transport       Avec le matériel de l'entreprise d'accueil       Non répétitive         Type de véhicule :       Camion porteur PL       Camion citerne       Camion tracteur PL       Véhicule < 3,5 t
Type de véhicule: Camion porteur PL Camion citerne Camion tracteur PL Véhicule < 3,5 t Véhicule ADR   Autres
Autres
Hayon   Bras hydraulique   Grue   Plateau   Autre
Nature : Solide Pâteux Pulvérulent Liquide Autre :
Matériel de manutention nécessaire : Chariot à fourche avec cariste Chariot à fourche sans cariste Pont roulant avec pontier Pont roulant sans pontier Palan électrique Palan manuel Gerbeur électrique Gerbeur manuel Transpalette Grue adxiliaire Hayon Autre
Point d'accueil et horaires d'ouverture (à renseigner par l'entreprise utilisatrice)
Point d'accueil et horaires d'ouverture (à renseigner par l'entreprise utilisatrice)
Point d'accueil : Horaires d'ouverture : Personne chargée de l'accueil :
Consignes générales sur le site  A votre arrivée, merci de suivre les instructions qui vous seront données. Vous devez impérativement respecter les consignes diffusées dans le plan de circulation joint, affichées sur site et données par le personnel du site. Les véhicules et matériels intervenants sur le site doivent être régulièrement entretenus, vérifiés et conformes aux normes en vigueur.  Une tenue de travail correcte est exigée pour tout intervenant : pas de port de short / bermuda même en cas de forte chaleur.  Le cas échéant, vous devez remplir le registre de présence journalière.  Signaler toute anomalie (odeur, fumée, déversement ou fuite de produit,) au personnel du site.  EPI obligatoires sur le site :
Interdiction de fumer sur le site en dehors des zones fumeurs et d'apporter
du feu sous une quelconque forme en dehors du permis de feu Interdiction de consommer ou d'être sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants Interdiction de téléphoner en conduisant sur le site Toute récupération est interdite
Engagement des entreprises
Le présent document est valable pour les travaux qui débuteront au plus tôt à la date de la signature.  L'entreprise extérieure s'engage à :  - informer ses personnels ou ceux travaillant pour son compte des dispositions du présent document.  - être en conformité avec la réglementation en vigueur en matière de travail, d'hygiène, de sécurité, d'environnement et d'énergie.  - mettre à disposition du personnel qualifié (personnel doit être possession de son attestation de compétence pendant l'intervention).  L'entreprise utilisatrice pourra contrôler, le respect des consignes diffusées. Toute personne ne respectant pas les consignes pourra être exclue du site.
La prévention des risques liés à la santé et à la sécurité au travail, la réduction des impacts environnementaux engendrés par nos activités, la satisfaction de nos clier gestion efficace de l'énergie ainsi que la conformité aux exigences réglementaires et une démarche d'amélioration continue sont des engagements de Veolia Rhin Rhône.  Ces engagements se traduisent par l'élaboration et la mise en œuvre d'objectifs en matière de Qualité, de Sécurité, d'Environnement et d'Énergie intégrés dans notre pol régionale.
Fait à : Le : Le :
Nom et signature Nom et signature
Merci de <b>compléter</b> , <b>signer</b> le présent document et de <b>renvoyer</b> une copie à l'entreprise d'accueil. Il est rappelé que les conducteurs doivent être en possession d'un exemplaire protocole de sécurité.
VALIDITÉ : jusqu'à modification des conditions d'intervention
Pièces jointes :         □ Certificat d'acceptation préalable       □ Plan de circulation de l'E.U.       □ Politique régionale de l'E.U.       □ MOP       □ Liste des déchets admissibles         □ Fiche d'information préalable       □ Fiches de consignes environnementales et énergie de l'E.U.       □ Autres :       □ Autres :
A fournir pour les prestataires de l'EU. : □ Attestation de compétence pour l'exercice de l'activité de l'E.E. (récépissé, agrément, certificat,) :

En cas de problème, joindre M. .....au .....au



Rhin-Rhône

## Protocole de sécurité

En application du c du travail Intègre les risques hors interférence de l'entreprise extérieure

ENR Q QHSE 050 Version 6 du 04/12/2019

Page 2/2

Consignes de sécurité, environnementales et énergie

Respecter les règles du code de la route, les priorités, la signalisation interne et le plan de circulation

Respecter la vitesse limite de 20km/h, sauf consigne plus restrictive

Pour tout chargement ou déchargement de marchandises dangereuses, la réglementation ADR/TMD doit être scrupuleusement respectée (formation du chauffeur, dispositif de rétention, matériel et EPI adaptés,...)

Rester visible du conducteur d'engins, se signaler

Tout matériel doit être entretenu, à jour de sa vérification générale périodique, conforme à la réglementation en vigueur et les véhicules doivent être équipés d'un bip de recul

Circulation en marche arrière interdite sauf pour le vidage et lors de manoeuvres sécurisées (absence de piétons) Interdiction de circuler portes et bennes ouvertes, bras déplié ou



Interdiction d'introduire toute source d'ignition en zone ATEX : cigarette, matériel non normé ATEX tels que téléphone portable, outils à main Utiliser du matériel normé ATEX ou équivalent en zone ATEX

benne levée



Toutes les bennes pleines entrantes ou sortantes doivent être bâchées Respecter toutes les consignes données par le site en matière de

Ne pas stationner derrière le camion en chargement et hors des zones prévues



consommation énergétique : les limiter au maximum (eau, électricité,...), éteindre les lumières & le moteur à l'arrêt, éviter les pertes (fuites, raccordements),



En cas de détection d'éléments radioactifs, prévenir immédiatement le personnel du site et respecter la consigne du site



Tout rejet dans le milieu naturel, dans les bassins ou fossés (produits, déchets,...) est interdit.

En cas de déchet non-conforme, prévenir et suivre les instructions du personnel du site

## Consignes spécifiques chargement et déchargement

Pnases de travail
Circulation

Risque de collisions entre engins, véhicules et

Risques

Rouler et manœuvrer au pas

Priorité aux sortants

Vérifier le dégagement de la zone de chargement et déchargement (absence de véhicules, d'engins et de piétons)

Mesures de prévention à appliquer

Respecter 3 m de sécurité entre véhicules et être vigilant aux manœuvres des véhicules et engins



Risque de chute de hauteur (bâchage/débâchage, du quai,...)

Intervenir en sécurité pour bâcher/débâcher (utilisation d'une passerelle d'accès ou d'un bâchage semi-automatique ou assisté ou d'un harnais de sécurité ou...) Interdiction de monter dans une benne au sol ou sur châssis

Obligation de caler la remorque et d'actionner le frein de parc

Le conducteur reste à proximité de son camion lorsqu'il en descend et reste en cabine lors des opérations de chargement



Stationnement des remorques Chargement/Déchargement

Risque de heurts, chocs avec véhicule, remorque ou

Risque de chute de matière / Chute de balles

Risque de glissade





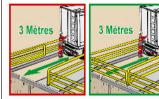




Les équipiers de prestation sont déposés à l'entrée du site ou restent en cabine Ne jamais se poster devant les portes ouvertes pendant le déchargement

Interdiction à plusieurs véhicules de charger ou décharger simultanément sur la même zone Avant toute intervention sur son chargement, le chauffeur doit s'assurer de l'arrêt complet de l'engin de manutention

Nettoyer le quai après vidage



Vidage

Risque chute de hauteur du quai Risque de chute de matériel

Risque heurt avec piétons

Risque de choc avec véhicules à proximité

Risque de renversement du véhicule ou de la benne

Les manœuvres manuelles d'ouverture de porte de benne s'effectuent à 3m du bord du quai Après vidage, refermer les barrières si le quai en est équipé Le balayage du quai, nettoyage de la porte arrière et ouverture/fermeture des portes se font obligatoirement barrières fermées

Interdiction de monter sur la butée de quai Interdiction de taper contre la bordure de quai avec le véhicule Mettre obligatoirement en place les béquilles pour les déchargements multi-bennes Interdiction de se mettre sous la porte arrière de la BOM

Les portes doivent être solidement attachées avant de procéder au vidage



Verrouillage Surcharge

Surcharge

Risque perte du caisson et des marchandises

Vérifier la mise en place correcte des systèmes de sécurité

Le chauffeur surveille toute-l'opération de chargement afin de s'assurer de la bonne répartition de la

En cas de déport latéral de la benne lors d'un chargement, arrêter immédiatement la montée et abaisser la benne lentement, puis repositionner le chargement Respecter le Poids Maximum Autorisé (PMA) : surcharge interdite et utiliser le stabilisateur si véhicule équipé (ex : camion multibenne)

Alerter le personnel du site qui contactera un médecin

## Consignes en cas d'urgence



Arrêter la prestation et intervenir sans prendre de risques (extincteur, ...) Alerter le personnel du site (qui coordonnera les secours) Dégager la zone sans prendre de risque

Si l'alerte évacuation est donnée, rejoindre le point de rassemblement en gardant son calme



DISPERSION

BRÛLURE

Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes Enlever immédiatement tout vêtement souillé sous l'eau en laissant les tissus adhérant à la peau et conserver le produit mis en cause



Protéger la victime en la mettant en situation de sécurité (couper les énergies, arrêter les équipements, baliser)

Alerter le personnel du site (qui coordonnera les secours)

Attendre les SST et secours auprès de la victime

Voir le point d'affichage pour l'emplacement du poste de secours et la liste



Arrêter la prestation

Alerter le personnel du site (balisage, mise en place d'un tapis obturateur,...) Mettre de l'**absorbant** en traitant en priorité les risques d'écoulement dans le réseau d'eau de voirie

Ramasser l'absorbant en suivant les consignes du personnel du site